AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP / 41. / T / 2026-2027 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECLOSERIE REGIONALE, EQUIPEE DE TOUS LES OUTILLAGES EN COMMUNE DE CIBITOKE, PROVINCE BUJUMBURA

Date de publication : ..03./..11. / 2026
Date d'ouverture des offres : ..23./..11. / 2026

1. Objet
Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, au Centre National de Développement de l'Aquaculture et de la Pêche Artisanale invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction d'une écloserie régionale, équipée de tous les outillages en commune de Cibitoke , province Bujumbura . Les travaux consistent :

- A construire une écloserie
- A construire les Bassins et les Bacs à l'intérieur d'une écloserie.
- A réhabiliter le bureau
- A construire des bacs à l'extérieur d'une écloserie
- A installer et équiper les premiers outillages nécessaires pour le bon fonctionnement.

Financement du marché
2. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a obtenu du Gouvernement du Burundi un financement sur le Budget Général de l'État, « **PROJET D'INTESIFICATION DES PRODUCTIONS ANIMALES, Numéro d'Imputation : 400007200421230110000042402** » exercice 2026-2027 pour la réalisation des différents projets. Une partie de ce Fonds sera utilisée pour les travaux de construction d'une écloserie régionale, équipée de tous les outillages en commune de Cibitoke, province Bujumbura.

Spécification du marché
3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres (AAO) ouvert avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché constituent un seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximal de **Trois (3) mois calendriers**. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.
6. Les Clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les Clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation
7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires]et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics du 29/01/2018.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres
9. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Centre National de Développement de l'Aquaculture et de la Pêche Artisanale Tél : 66143 502, Adresse Route Gatumba moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cent mille Francs Burundais (**100.000FBU**) à verser sur compte **N° CC10003** ouvert à la BRB.
10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Centre National de Développement de l'Aquaculture et de la Pêche Artisanale à Bujumbura Tél :

66 143 502, Route Gatumba, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres .Ils peuvent également être consulté pendant les heures de services et tous les jours ouvrables à la même adresse.

Réunion d'information et/ou visite de site

11. Une visite guidée du site est prévue. Elle aura lieu en date du ..12../..11../ 2026 à partir de Heures sur le site. Lieu de rencontre au chef-lieu de la Commune Cibitoke.

Présentation de l'offre

12. Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre pour le présent marché. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Sept Million Cinq Cents Septante Trois Mille Deux Cent Cinquante Sept Francs Burundais (**7 573 257 FBU**). Les chèques certifiés ne sont pas autorisés.
14. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage : Centre National de Développement de l'Aquaculture et de la Pêche Artisanale sis à BUJUMBURA. Route Gatumba
15. Les offres doivent être accompagnées d'un bordereau de versement attestant l'achat du DAO par le paiement du montant de Cent Mille (**100 000 FBU**) mentionné au point 9.
16. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

Validité des offres

17. Les offres restent valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

18. La date limite de dépôt des offres est fixée en date du 23/11/ 2026 à 10heures locales,
19. Toute offre reçue après la date et l'heure limite de dépôt ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

20. Les offres seront ouvertes le 23/11/2026 à 10heures 30 min en présence des soumissionnaires qui le souhaitent dans la salle des réunions de la Direction de la Promotion des Filières Halieutiques sis à BUJUMBURA, Tél : 66143 502, **Conformément** à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres.

Critères de qualification

21. Les exigences en matière de qualification sont spécifiées dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Fait à Gitega, le / / 2026

REPUBLIQUE DU BURUNDI

LE RESPONSABLE DU CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE ET DE LA PECHE ARTISANALE

Dr Michel BASEKA

REPUBLIQUE DU BURUNDI
CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE ET DE LA PECHE ARTISANALE
Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

LE DIRECTEUR GENERAL ET RESPONSABLE DU PROGRAMME ELEVAGE ET HALIEUTIQUE

Dr. Canesius NKUNDWANAYO

REPUBLIQUE DU BURUNDI
Direction Générale
Responsable du Programme Elevage et Halieutique
Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Calinie MBARUSHIMANA

REPUBLIQUE DU BURUNDI
Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
Cabinet du Ministre